

5 OCTOBRE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 37 avenue de la Belle Gabrielle 94130 Nogent-Sur-Marne
RCS CRETEIL 484 897 897

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2025**

A Nogent-Sur-Marne,
Le 4 novembre 2025,
A 19h,

Les associés de la SARL 5 OCTOBRE se sont réunis ce jour en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation régulière de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Madame Sophie PFEFFER,	propriétaire de 52 parts sociales numérotées de 49 à 100 et usufructière des 32 parts sociales numérotées de 17 à 48
Madame Léa PFEFFER,	propriétaire de 16 parts sociales numérotées de 1 à 16
Madame Zoé PFEFFER,	nue-propriétaire de 16 parts sociales numérotées de 17 à 32
Monsieur Ben PFEFFER,	nue-propriétaire de 16 parts sociales numérotées de 33 à 48
TOTAL	100 parts sociales

Qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social de la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie PFEFFER, en qualité de co-gérante de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société,
- Le rapport du gérant sur les résolutions à l'ordre du jour,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts suite à la donation-partage suivant acte notarié en date du 4 novembre 2025 ;
- Question diverses.

Après avoir donné lecture de son rapport, personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après pris connaissance de la donation-partage consentie par Madame Sophie PFEFFER à Madame Léa PFEFFER, Madame Zoé PFEFFER et Monsieur Ben PFEFFER suivant acte notarié en date du 4 novembre 2025, décide de mettre à jour les statuts de la Société, et, en conséquence de modifier l'article 8 – CAPITAL SOCIAL, désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1.000 (mille) euros.

Il est divisé en CENT (100) parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées de la façon suivante, suite à la donation-partage suivant acte notarié du 4 novembre 2025 :

<i>Madame Sophie PFEFFER,</i>	<i>propriétaire de 52 parts sociales numérotées de 49 à 100 et usufruitière des 32 parts sociales numérotées de 17 à 48</i>
<i>Madame Léa PFEFFER,</i>	<i>propriétaire de 16 parts sociales numérotées de 1 à 16</i>
<i>Madame Zoé PFEFFER,</i>	<i>nue-propriétaire de 16 parts sociales numérotées de 17 à 32</i>
<i>Monsieur Ben PFEFFER,</i>	<i>nue-propriétaire de 16 parts sociales numérotées de 33 à 48</i>
<i>TOTAL</i>	<i>100 parts sociales</i>

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents.

Madame Sophie PFEFFER
Associée-Gérante

Madame Léa PFEFFER
Associée-Gérante

Madame Zoé PFEFFER
Associée

Monsieur Ben PFEFFER
Associé